



## Vivons « Saint Genis »

### Compte-rendu conseil du 05/09/25

#### Bulletin municipal n° 53

##### La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi 14h-18h  
Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83  
[mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

##### NUMEROS UTILES :

**Pompiers** : 18  
**SAMU** : 15  
**Gendarmerie** : 04 74 70 50 17  
**Médecin de garde** : 116117  
**Pharmacie de garde** : 3237

##### SERVICES :

**Médiathèque** : 04 74 26 22 56  
[mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)  
**Mardi** : 14h-17h  
**Mercredi** : 14h-17h  
**Vendredi** : 14h-17h  
**Samedi** : 10h-12h

**Ecole publique** : 04 74 26 22 46

##### Collecte ordures ménagères :

Voir le site internet de la mairie :  
<https://www.saintgenislargentiere.fr/>

**Déchèteries** : 04 74 26 28 88

##### INFORMATIONS :

La mairie utilise l'application « **PanneauPocket** » qui a pour but d'informer et d'alerter en temps réel les habitants. Vous pouvez télécharger gratuitement cette application depuis votre mobile, tablette, ordinateur :

<https://www.panneaupocket.com/>

Absente : Cindy GUIOTTO (procuration à Alexis BADOIL).

#### Avenant aux travaux de rénovation de 2 logements et d'une salle de classe de l'école :

Le conseil valide l'avenant n° 2 de l'entreprise LARDY (plâtrerie – peinture) concernant des travaux supplémentaires pour notamment l'isolation phonique et coupe-feu des sanitaires et de la couchette de la maternelle - montant 3 294 € HT.

#### Rentrée scolaire : effectifs école, cantine, travaux :

60 enfants ont effectué la rentrée scolaire dans les 3 classes : 19 maternelles avec Romain PONCET, 15 CP-CE1 + 7 grandes sections avec Christine KEDZIA et 19 CE2-CM1-CM2 avec Carine BRUNO.

Le bilan de fonctionnement de l'association de la cantine scolaire de l'année scolaire écoulée est présenté au conseil qui valide le reversement à la commune d'une somme de 8 000 € (comme l'an dernier) pour compenser la prise en charge par la commune des frais de personnel. Le coût du repas revient à 8,95 € et le prix du ticket reste inchangé (4.40 €) pour l'année scolaire 2025-2026. **L'association tiendra son assemblée générale le 30 septembre à 19h30 suivie de celle de JAQUADI (association des parents d'élèves) à 20h30.**

#### Projets et travaux en cours :

Travaux sur le ruisseau de Lafay : les travaux, qui ont nécessité la fermeture de la RD389, se sont déroulés dans les délais annoncés. L'aménagement des bas côtés a également été réalisé sur la RD25E (entre le Bourg et la RD389 à Lafay). Nous remercions tous les utilisateurs de ces voies pour leur patience et leur compréhension.

Lotissement communal : il reste deux parcelles à vendre (lots 5 et 6).



## Compte-rendu conseil (suite)

**Logements « Deux fleuves Rhône habitat » (ex. OPAC)** : 3 logements sont occupés ; les 2 autres le seront progressivement en fonction des attributions par les commissions compétentes.

### Compte-rendu des commissions :

**Environnement** : des petits travaux de terrassement vont être effectués pour la mise en place des 2 composteurs collectifs offerts par la CCMDL (1 vers la « résidence du Parc » et l'autre « rue du Soleil Couchant »). **Une réunion d'informations aura lieu le 25 octobre de 10h à 12h près de la maison de l'amitié.** Un flyer sera distribué prochainement.

**Ordures ménagères « rue du Soleil Couchant »** : des bacs semi-enterrés vont être installés le 25 septembre en lieu et place des colonnes aériennes.

**CCMDL** : une procédure d'urgence a été lancée pour des travaux de rénovation du réseau de chauffage et d'eau chaude sanitaire au Centre Médical de l'Argentière. En effet, ces réseaux sont en très mauvais état et de simples réparations ne suffisent plus. Si le chauffage ne fonctionne pas cet hiver, l'établissement pourrait faire l'objet d'une fermeture administrative, c'est pourquoi, des appels d'offres « accélérés » ont été lancés – coût prévisionnel : 400 000 €.

**Médiathèque** : la fréquentation de la médiathèque est stable (300 abonnés en 2024 dont la moitié sont des St Genois ; les autres venant des communes alentours). Aline, l'agent communale, entourée de 6 bénévoles, vous accueille 4 fois par semaine pour vous proposer un grand choix de livres en fonds propres (7 643 ouvrages + des abonnements revues et des DVD). 32 animations ont eu lieu l'année dernière. **Nouveaux horaires d'ouverture à compter du 15 septembre : les mardis, mercredis et vendredis de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h.**

**Vie du village** : le calendrier des manifestations 2026 sera établi le 27 octobre avec les associations. Une réunion aura lieu le **15 septembre à 19h en mairie pour la préparation du 8 décembre.** Toutes les associations et personnes souhaitant s'investir sont conviées.

**Voirie - CCMDL** : la rénovation du pont entre St Genis et Aveize (impasse des Rivières) est à l'étude ; en effet, cet ouvrage en poutrelles métalliques et béton est en mauvais état. Les travaux pourraient être réalisés en 2026.

**Transition écologique - CCMDL** : le bilan du mandat en cours a été effectué avec un bon retour sur les animations « mai à vélo » qui seront reconduites sur 2026. La mise en place de location longue durée de vélos à assistance électrique est un succès avec environ 40 réservations depuis juin 2025 (location 140 € pour 3 mois ou 70 € selon les revenus).

**Jeunesse - CCMDL** : dans le cadre du COPIL jeunesse de la CCMDL, nous cherchons à identifier les jeunes adultes (nés entre 2000 et 2007) afin d'établir une autodétermination de leurs besoins. Pour cela une enquête participative, basée sur la mobilisation directe des jeunes, est lancée. Si vous souhaitez participer à cette enquête rapprochez-vous de la mairie.

### Informations et questions diverses :

**Bar-restaurant « la Fringale »** : suite à des problèmes de santé, Monsieur RODRIGUEZ a décidé de fermer définitivement le bar-restaurant.



## Compte-rendu conseil (suite)

**Assurances prévoyance et mutuelle** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune a souscrit un contrat de prévoyance pour les agents souhaitant adhérer au dispositif. La participation communale s'élève 7 € par mois et par agent concerné. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune a l'obligation de proposer à l'ensemble des agents une assurance mutuelle. Le minimum de participation communale est de 15 € par mois et par agent adhérent.

**Sentier pollinier** : les nouvelles plaques de présentation des différentes essences vont être commandées. Le jardin des herbes va également être renouvelé.

**Convention SPA** : le conseil décide de renouveler la convention de fourrière animale avec la SPA pour un tarif de 0.90 €/habitants (prix fixe pour 6 années) soit un montant de 899 € pour 2026.

**Participation aux frais de chauffage salle des sports et salle annexe cantine** : l'activité Gospel est reconduite cette année à la salle annexe cantine. Une participation aux frais de chauffage sera à nouveau demandée au groupe « Monts Gospel ».

Des nouvelles activités sont proposées à la rentrée par Isabelle Fournion : le Qi Gong du bâton et la marche Afghane, à la salle des sports. Pour ces activités, une participation aux frais de chauffage sera également demandée.

**Transmission agricole - CCMDL** : dans le cadre de la stratégie Installation Transmission Foncier 2024-2030 de la CCMDL, plusieurs événements sont à venir, à destination des agriculteurs du territoire, notamment :

**Le jeudi 19 septembre : "café installation transmission" à Coise**, salle de la mairie (partage de retours d'expérience, échanges, questions, rencontre entre cédants et entre porteurs de projets et cédants). Cet événement est ouvert aux porteurs de projets, agriculteurs plus ou moins jeunes, aux différentes personnes qui se sentent concernés par le sujet.

**Prochaine réunion le vendredi 10 octobre à 20h30.**

## Vie municipale et associative

**MÉDIATHÈQUE** : « la cantine scolaire du village de 1956 à nos jours ». Exposition visible **du 12 au 26 septembre** et commentée par Françoise BAYARD le **samedi 20 septembre à 14h30** avec visite de la cantine (voir flyer joint).

**Nouveaux horaires à partir du 15 septembre** : mardi-mercredi-vendredi 14h / 17h – samedi 10h / 12h.

**BOURSE AUX LIVRES** : l'association des parents d'élèves « JAQUADI » organise sa 6<sup>ème</sup> bourse aux livres le **dimanche 5 octobre de 9h à 13h sous la halle** (voir flyer joint). Vous pouvez déposer vos dons de livres en mairie ou à la médiathèque.

**BUS France SERVICES** : prochaine permanence **mardi 30 septembre de 9h à 12h, place de la mairie.**

**« DÉCLARATION DE VOS RUCHES** : vous avez jusqu'au 31 décembre 2025 pour déclarer vos ruches (dès la 1<sup>ère</sup> colonie d'abeilles détenue). Vous connecter sur [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) »



# Vie municipale et associative

« **MAM** : depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'équipe de la MAM évolue. Nounou Léa POULMANE et Nounou Véronique GENDRE MARTINS accueillent Nounou Catherine BARJON. N'hésitez pas à nous envoyer un mail : [mamsaintgenis@hotmail.com](mailto:mamsaintgenis@hotmail.com). Au plaisir de vous rencontrer. »

« **CLUB DE L'AMITIÉ** : le club de l'amitié a rouvert ses portes le lundi 1<sup>er</sup> septembre avec le tarot, le 2 septembre avec le club et ses divers jeux et le jeudi avec le scrabble qui n'a pas cessé pendant les vacances. Venez nous rejoindre, choisissez vos jours pour les jeux que vous aimez. A noter : **assemblée générale le mardi 7 octobre** avec repas, règlement de la cotisation annuelle. A bientôt Gaby LAVAL présidente 06-31-89-86-95 - Claude GARDETTE trésorier 06-01-80-35-57 - Monique ALADENISE responsable scrabble 06-67-43-72-11.

**LA SECTION SCRABBLE** vous accueille tous les jeudis après-midi de 14h à 18h dans les locaux de la Maison de l'Amitié. **LES DÉBUTANTS SONT LES BIENVENUS !** Si vous souhaitez nous rejoindre, vous bénéficierez de deux jours de participation gratuite. Cette activité est ouverte aux adhérents du club de l'Amitié, dans le cadre de leur cotisation annuelle. Pour les nouveaux adhérents, celle-ci ne sera à régler qu'à l'issue de deux jours de participation gratuite et leur ouvrira également droit à toutes les activités proposées par le club le mardi après-midi. »

« **DÉCOUVREZ LE QI GONG DU BÂTON** : NOUVEAU COURS hebdomadaire pour le bien-être ! **LE VENDREDI de 10h à 11h15 gymnase de St Genis l'Argentière**. Une pratique millénaire accessible à tous, près de chez vous ! Envie de vous reconnecter à votre corps, de cultiver votre énergie et d'apaiser votre esprit pour libérer le stress ou un état anxigène ? Je vous propose des cours de Qi Gong du Bâton, un art interne chinois pratiqué depuis plus de 3000 ans pour entretenir la santé, la vitalité et l'équilibre intérieur. Accessible à toutes et tous, quel que soit l'âge ou la condition physique, le Qi Gong du Bâton développe en douceur la souplesse, la coordination, la concentration et la circulation de l'énergie vitale (Qi). Une pratique simple et puissante qui vous accompagnera au quotidien pour renforcer votre bien-être ou soutenir vos progressions sportives si vous êtes athlètes. Je m'appelle Isabelle Fournion, j'ai 51 ans, passionnée par les arts internes chinois et professionnelle en cabinet. Je me forme en continu pour transmettre un enseignement vivant, fluide et adapté à chacun. J'enseigne avec générosité, bienveillance, et toujours une touche d'humour et de poésie, parce que le corps apprend mieux quand l'âme sourit. Rejoignez le nouveau groupe débutant à la rentrée en septembre et venez découvrir cette pratique ancestrale dans une ambiance conviviale et apaisante. Je vous rappelle que les autres cours en périphérie du village à la salle « îlo café » (route de Lyon) sont les lundis à 18h Qi Gong de santé global, mardi 8h30 à 9h méditation, 9h30 Qi gong santé global COMPLET et jeudi 10h30 Qi Gong de santé Articulations Assis sur Chaise. Informations et inscriptions : la pause ressource - 06 79 80 48 98 - [www.isabellefournion.weebly.com](http://www.isabellefournion.weebly.com) - Séance d'essai gratuite toute l'année - Remise étudiant ou Rsa sur la cotisation. »

« **LA GENDARMERIE VOUS INFORME** : nous constatons une recrudescence de victimes d'escroquerie aux faux agents bancaires. Ces personnes malintentionnées vous appellent, ils savent vous mettre en confiance, donc soyez très vigilants. **Nous rappelons, qu'à aucun moment, vous ne devez donner vos numéros ou code bancaire par téléphone.** »

**VIEUX TACOTS** : une belle réussite ce dimanche avec les « vieux Tacots ». Un grand merci à l'association organisatrice.





# Vie municipale et associative

**VOGUE 2025** : le 1<sup>er</sup> week-end d'août a vu le village s'animer du vendredi soir au lundi soir avec notre traditionnelle vogue. Nous remercions très sincèrement nos associations (la Revole, la Boule Joyeuse et l'ASSG) ainsi que les nombreux bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après pour nous offrir ces journées et soirées festives. Bravo à toutes et tous.



- Réalisation de la publication par la commission informations
  - Lettre éditée et imprimée par la mairie

## Focus

### Les chenilles processionnaires

Les processionnaires du pin et les processionnaires du chêne sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants ; ces poils sont dangereux pour les humains et les animaux domestiques ; ils peuvent être à l'origine de réactions graves (respiratoires, cutanées, des muqueuses ou de l'œil) ; c'est également une menace pour les exploitations forestières. Ces deux espèces sont grégaires, c'est-à-dire qu'elles vivent en groupe. Les chenilles de ces deux espèces ont un corps fortement velu et couvert de soies urticantes et allergisantes. Pour les éliminer, il est conseillé d'installer des pièges entre juin et septembre ; le but est d'entraîner les chenilles dans un sac de terre où elles vont se laisser mourir ; une fois le sac rempli, il est incinéré.



La processionnaire du pin est une espèce que l'on retrouve la plupart du temps sur des résineux. Les chenilles marchent en procession et construisent des nids de soie aux extrémités des branches de pins et de cèdres dont elles se nourrissent des aiguilles ; le stade de nymphose (stade entre chenille et papillon) se fait individuellement sous le sol, après descente de l'arbre. Les processionnaires du pin adultes effectuent leurs vols de reproduction et la ponte entre juin et septembre, les œufs éclosent entre fin juillet et début novembre. Les chenilles quittent le nid pour s'enfouir sous terre **entre janvier et mai** ; c'est la période pendant laquelle les chenilles sont particulièrement dangereuses pour l'homme et les animaux.

La processionnaire du chêne est une espèce que l'on trouve la plupart du temps sur des chênes. Les chenilles marchent en procession et construisent des nids de soie sur les troncs et les branches de chênes. La nuit, elles quittent leur nid pour se nourrir des feuilles ; le stade de nymphose se fait individuellement au sein du nid. Les chenilles sont potentiellement nocives d'**avril à juillet**.



## Focus (suite)

### Les bons gestes santé pour se protéger

- N'approchez pas et ne touchez pas les chenilles, leur nid ou les arbres porteurs de nids et gardez les enfants éloignés.
- Évitez les zones à risque durant la période de présence des chenilles.
- En balade dans une forêt de pins (de janvier à mai) ou de chênes (d'avril à juillet) : portez des vêtements longs, évitez de vous frotter les yeux et lavez-vous les mains au retour de promenade.

### Comment réagir en cas d'exposition ?

- En cas de signes d'urgence vitale (détresse respiratoire, réaction allergique grave...) : appelez le 15 ou le 112.
- Face à d'autres symptômes (rougeurs, démangeaisons...) : appelez un centre antipoison ou consultez un médecin.
- En cas de suspicion d'exposition : prenez une douche et changez de vêtements.

### Rappel aux propriétaires

Les chenilles processionnaires représentent un réel danger pour la santé humaine, animale et l'environnement. Leur prolifération exige une vigilance et des actions immédiates de la part de chacun.

### Rappel des précautions à respecter :

- Évitez tout contact avec les chenilles, leurs cocons ou les arbres infestés.
- Ne pas faire sécher de linge à proximité des zones infestées.
- Surveillez vos animaux et empêchez-les de s'approcher des lieux à risque.



### Actions indispensables pour lutter efficacement

**En hiver** : supprimez les nids à l'aide d'un échenilloir (perche-sécateur ou sécateur télescopique) en prenant la précaution de porter des équipements de protection.

**De décembre à janvier** : installez des pièges à migration sur les troncs des arbres pour capturer les chenilles en procession.

**En juin** : disposez des pièges à phéromones pour limiter les pontes des papillons et prévenir l'infestation.

Pour garantir une intervention efficace et sans risque, il est vivement recommandé de faire appel à des professionnels spécialisés. Vous pouvez trouver des prestataires qualifiés soit auprès d'une coopérative agricole locale, soit sur internet, en recherchant « lutte contre les chenilles processionnaires » dans votre secteur.

*Chaque propriétaire est responsable de la gestion des arbres infestés sur son terrain et est invité à prendre les mesures nécessaires.*

## Etat Civil

### MARIAGE :

Le 22 août : David BLANCO et Laëtitia KERRENEUR. Félicitations aux jeunes mariés !



### DÉCÈS :

Le 4 août : Joséphine BUISSON, à l'âge de 92 ans. Condoléances à la famille.

